

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



PROJET	LOTISSEMENT « LA CHENAIE DU COUDOULET »
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	COMMUNE D'ORANGE



Photographie du terrain

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET	3
3. DESCRIPTION DU PROJET	4
4. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE	6
PROTECTIONS REGLEMENTAIRES :	6
USAGES ACTUELS DU TERRAIN :	8
5. INCIDENCES DU PROJET	12
6. CONCLUSION	12
Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000.	12

1. PREAMBULE

Ce dossier a été réalisé, pour le compte de la société TDSP, par Philippe ESCOT, géologue – ingénieur en environnement de PAYSAGEO, bureau d'études entité de NATURASCOP, société coopérative d'activités entrepreneuriales.

Pour la rédaction de ce document, nous prenons appui sur l'étude d'impact réalisée par Naturae en date de janvier 2024.

PAYSAGEO

131, chemin de Farigoule – ZA les Auches – 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL

philescot@gmail.com

06 77 65 68 66

<http://www.paysageo.com>

NATURASCOP est une coopérative d'entrepreneurs salariés, basée à Aubenas (07200).

30 avenue de Zelzate

07200 AUBENAS

<http://www.natura-scop.org/>

2. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

NOM	TDSP
ADRESSE	47, Rue Saint-Martin 84100 ORANGE
N°SIRET	480 340 561 00038
TELEPHONE	06 18 08 57 06
ADRESSE COURRIEL	<u>stephane.lucenet@terresdusoleil.com</u> <u>vaucluse@terresdusoleil.com</u>

3. DESCRIPTION DU PROJET

a. Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement résidentiel de 50 lots résidentiels, 16 lots résidentiels d'habitat solidaire et un lot d'habitat collectif, avec la mise en place de voiries, de parkings et d'espaces verts. Le projet est complété par un système d'assainissement des eaux pluviales avec trois bassins aériens de rétention et d'infiltration.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé sur la commune d'Orange dans le département de Vaucluse (84). Le projet concerne les parcelles cadastrées Section I, parcelles n° 395pp, 397, 403-405, 406pp, 407pp, 411pp, 412pp, 593, 597, 643, 762, 763, 2018, 2070, 2082, 2090, 2093, et 2249.

Le projet est situé hors site Natura 2000. Les sites Natura 2000 le plus proche est « l'Aygues » à 4,6 km et le « Rhône aval » à 5,2 km de l'emprise du projet.

c. Etendue/emprise du projet

Emprises au sol permanentes de l'implantation : 60 140 m².

d. Durée prévisible des travaux

Les travaux se feront en journée sur une durée comprise entre 6 mois et 2 ans.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Les impacts du projet sont relatifs aux activités présentes sur le site :

Phase de chantier :

Les travaux d'aménagement consisteront en :

- un débroussaillage partiel des surfaces,
- un terrassement des terrains afin de réaliser des plateformes planes,
- un prolongement des réseaux existants (adduction d'eau, électricité et télécommunications),
- un prolongement des réseaux routiers et piétonniers,
- la construction des bâtiments,
- une plantation d'espèces locales et diversifiées.

Ces travaux sont temporaires et leur durée prévisionnelle est comprise entre 6 mois et deux ans.

Les impacts pour la santé et l'environnement les plus représentatifs liés à ces travaux sont :

- la destruction partielle de biodiversité,
- la pollution par hydrocarbures,
- le bruit,

- l'envol de poussières
- la production de déchets qui seront orientés vers les filières de traitement et de recyclage les plus appropriées.

Phase d'exploitation :

Les impacts liés à l'exploitation du site sont les effets liés à l'activité résidentielle, entretien des bâtiments et des espaces verts, au trafic sur le parking et les voies d'accès. Ces activités seront quotidiennes et effectives toute l'année.

Les impacts pour la santé et l'environnement relatifs à l'activité du lotissement seront :

- les rejets d'eaux usées qui seront traitées par un dispositif autonome dans les sols en place,
- Les rejets d'eaux pluviales retenues et infiltrées,
- La production de déchets qui seront orientés vers les filières de traitement et de recyclage les plus appropriées.
- Le bruit,
- L'occupation du sol.

4. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (trame verte et bleue pour la biodiversité, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation.

Identification des effets potentiels	Oui/non	Effets en phase chantier seulement	Portée de l'effet
Emprise sur les milieux naturels : Faune, flore.	oui	Non	200 m
Rejets dans les eaux souterraines	oui	Non	500 m
Prélèvements	non	-	-
Bruit	oui	Non	100 m
Poussières	oui	Oui	100 m
Paysage	non	-	-
Eclairage	non	-	-

La zone d'influence s'étend dans un rayon de 100 mètres des limites du projet sauf pour l'eau où la zone d'influence s'étend à l'aval du projet. Néanmoins, cette influence dépend de l'intensité des écoulements et il est prévu d'infiltrer partiellement les eaux pluviales sur le terrain.

Cependant, les effets potentiels sont majoritairement concentrés sur la zone d'implantation pendant les travaux et pendant la phase « d'exploitation ».

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES :

Le projet est situé hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est à 4,6 km de l'emprise du projet.

Les données suivantes sont extraites des sites de la DREAL Languedoc-Roussillon, de la DREAL PACA et de la DREAL Rhône-Alpes et l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>). Nous avons inventorié les zones Natura 2000 suivantes :

Zone Natura 2000	Numéro	Type	Distance du projet
L'Aigues	FR9301576	SIC	4,6 km
Le Rhône aval	FR9301590	SIC	5,2 km

SIC: Site d'Importance Communautaire; ZSC: Zone spéciale de Conservation; ZPS: Zone de Protection Spéciale.

L'Aigues :

L'écosystème fluvial de l'Aigues présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à sa qualité fonctionnelle peu altérée, l'ensemble de la rivière est exploité par des espèces remarquables, notamment divers poissons d'intérêt patrimonial.

La récurrence des crues se traduit par la bonne représentativité des systèmes pionniers. De ce fait, l'Aigues constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses.

Les différents stades dynamiques des ripisylves sont représentés : saulaies arbustives, saulaies blanches, peupleraies noires, peupleraies blanches et formations à bois dur à frêne et chêne pédonculé.

La vulnérabilité du site est liée aux prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage, à l'arasement des ripisylves, à la qualité des eaux (pollutions diverses), aux altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais et au développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie.

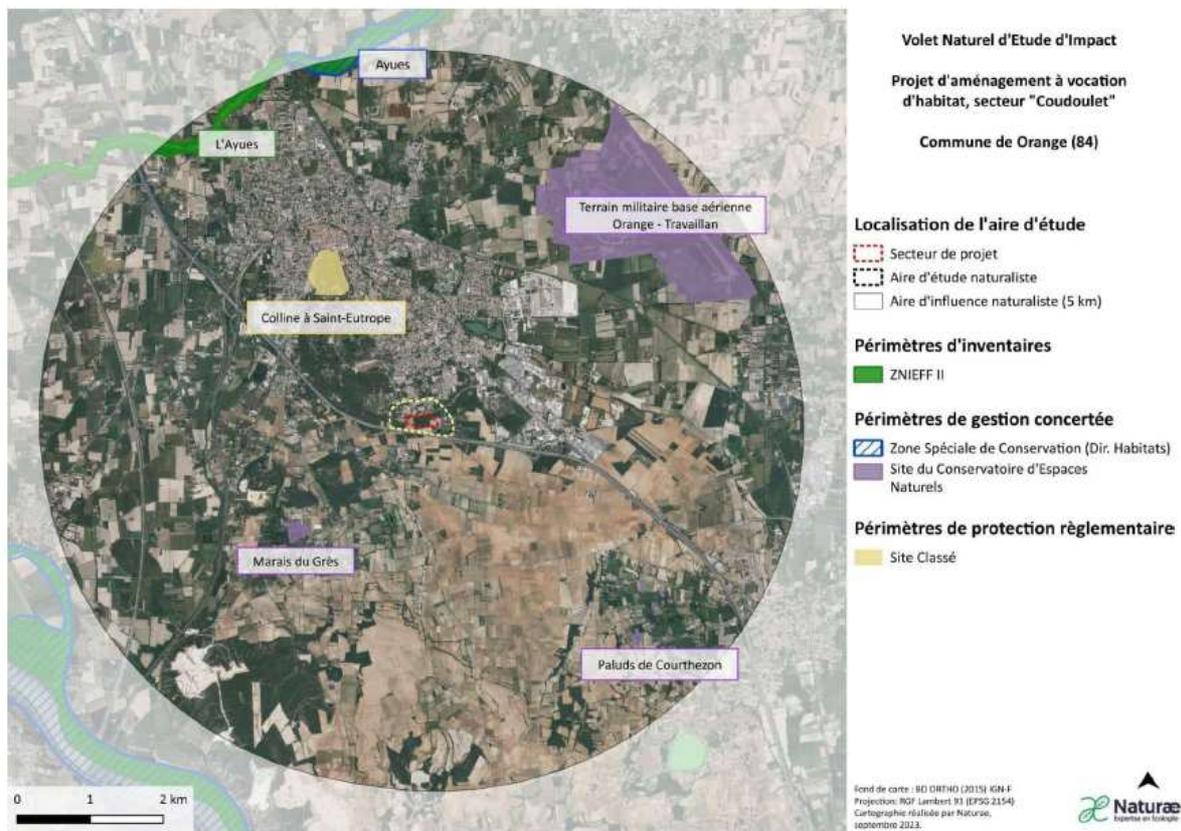
Le Rhône aval :

Le Rhône constitue un des plus grands fleuves européens. Dans sa partie aval, il présente une grande richesse écologique, notamment plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à la préservation de certains secteurs, de larges portions du fleuve sont exploitées par des espèces remarquables, notamment par le Castor d'Europe et diverses espèces de poissons.

L'axe fluvial assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces telles que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Les berges sont caractérisées par des ripisylves en bon état de conservation, et localement très matures (présence du tilleul). La flore est illustrée par la présence d'espèces tempérées en limite d'aire, d'espèces méditerranéennes et d'espèces naturalisées.

Les principales menaces sont d'une part le défrichement de la ripisylve, d'autre part l'eutrophisation des lônes et l'invasion d'espèces d'affinités tropicales.



USAGES ACTUELS DU TERRAIN :

L'état des lieux montre la présence d'habitats divers sur la zone de projet et ses alentours :

- Milieux ouverts à semi-ouverts faiblement boisés, avec un enjeu faible ;
- Vignes, avec un enjeu nul ;
- Milieux boisés : chênaie de chênes verts ou mosaïques de chênes verts et blancs avec un enjeu modéré.

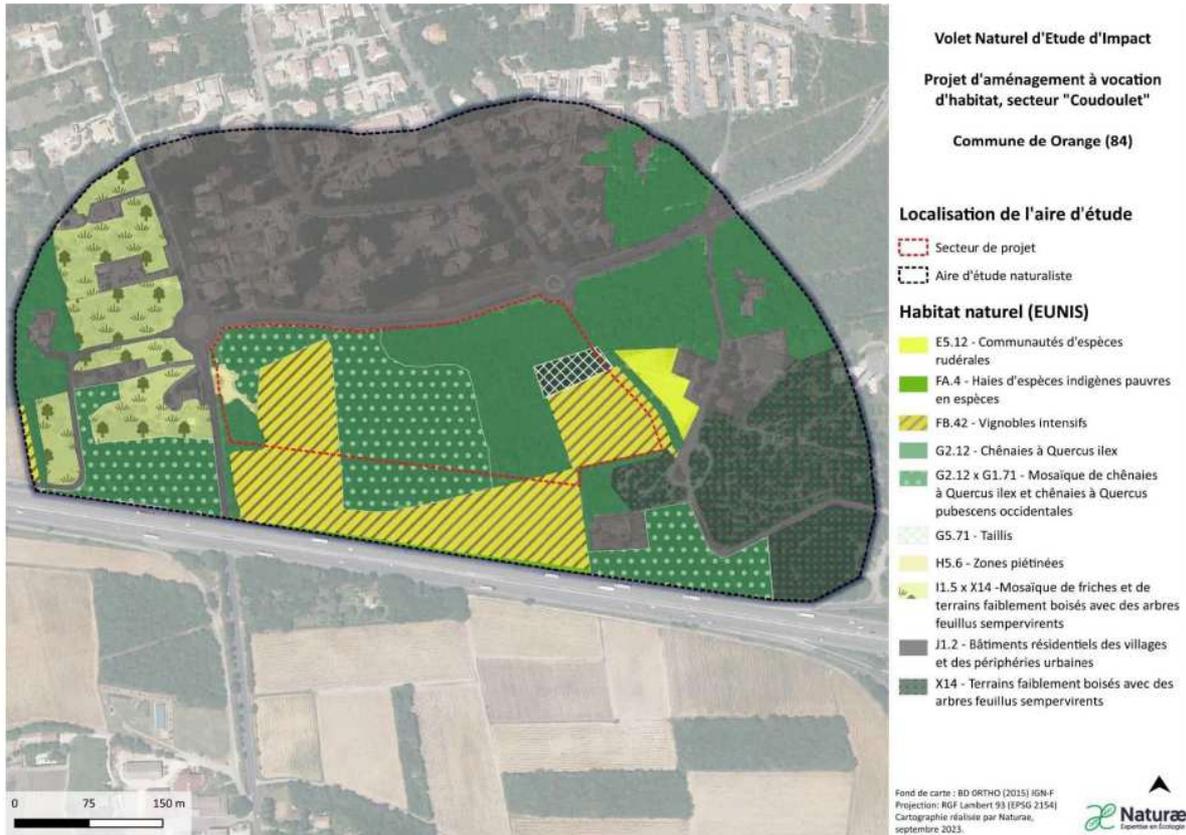


Figure 10 : Habitats naturels et semi-naturels présents sur l'aire d'étude naturaliste

La flore recensée sur le site montre une espèce à enjeu modéré : l'orcanette de Matthiote.

La faune recensée sur le site montre :

- Pour les oiseaux : la fauvette à tête noire, le moineau friquet, le serin cini, le verdier d'Europe, et la tourterelle des bois à enjeu modéré ;
- Pour les reptiles : le seps strié, et la couleuvre à échelons, à enjeu modéré ;
- Pour les insectes : le grand capricorne et le lucane cerf-volant, à enjeu modéré ;
- Pour les mammifères : le lapin de Garenne à enjeu modéré ;
- Pour les chauve-souris : la noctule de Leisler, la pipistrelle de Nathusius, et la pipistrelle de Kuhl, à enjeu modéré.

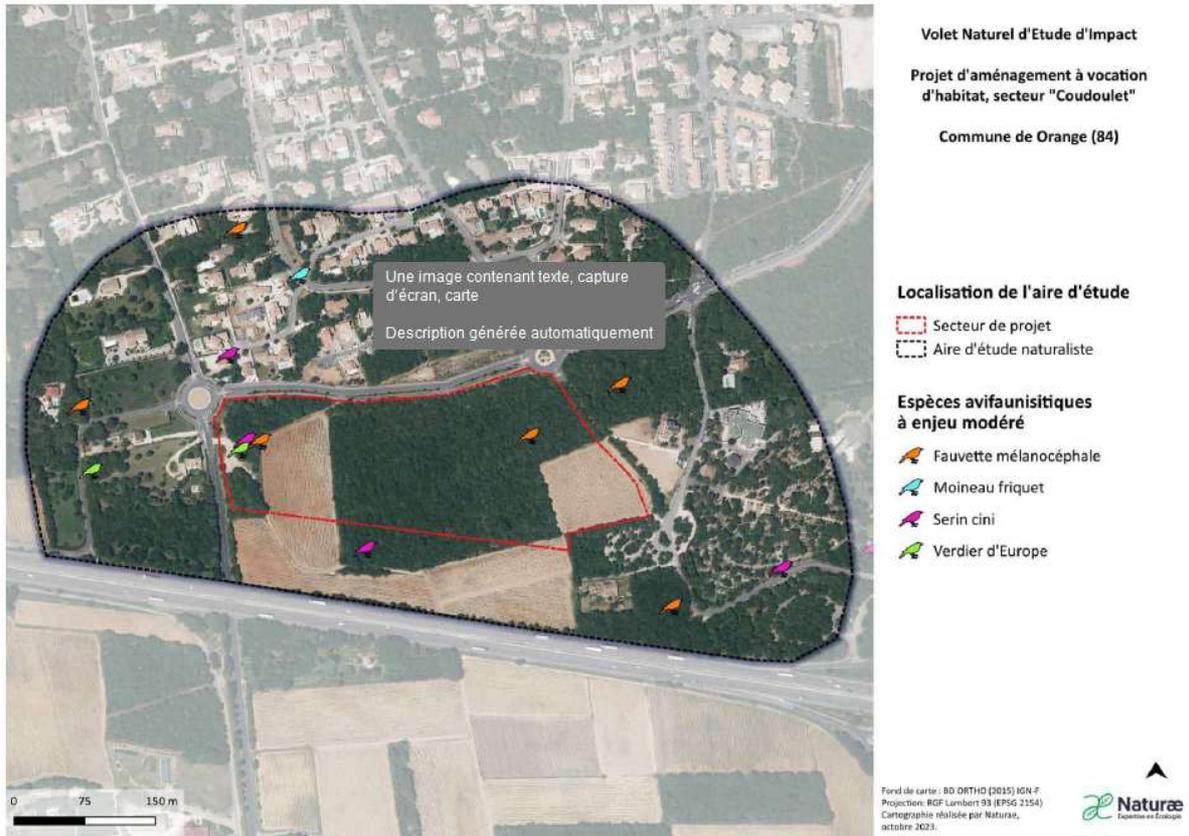


Figure 13 : Pointages des espèces avifaunistiques à enjeux sur l'aire d'étude naturaliste

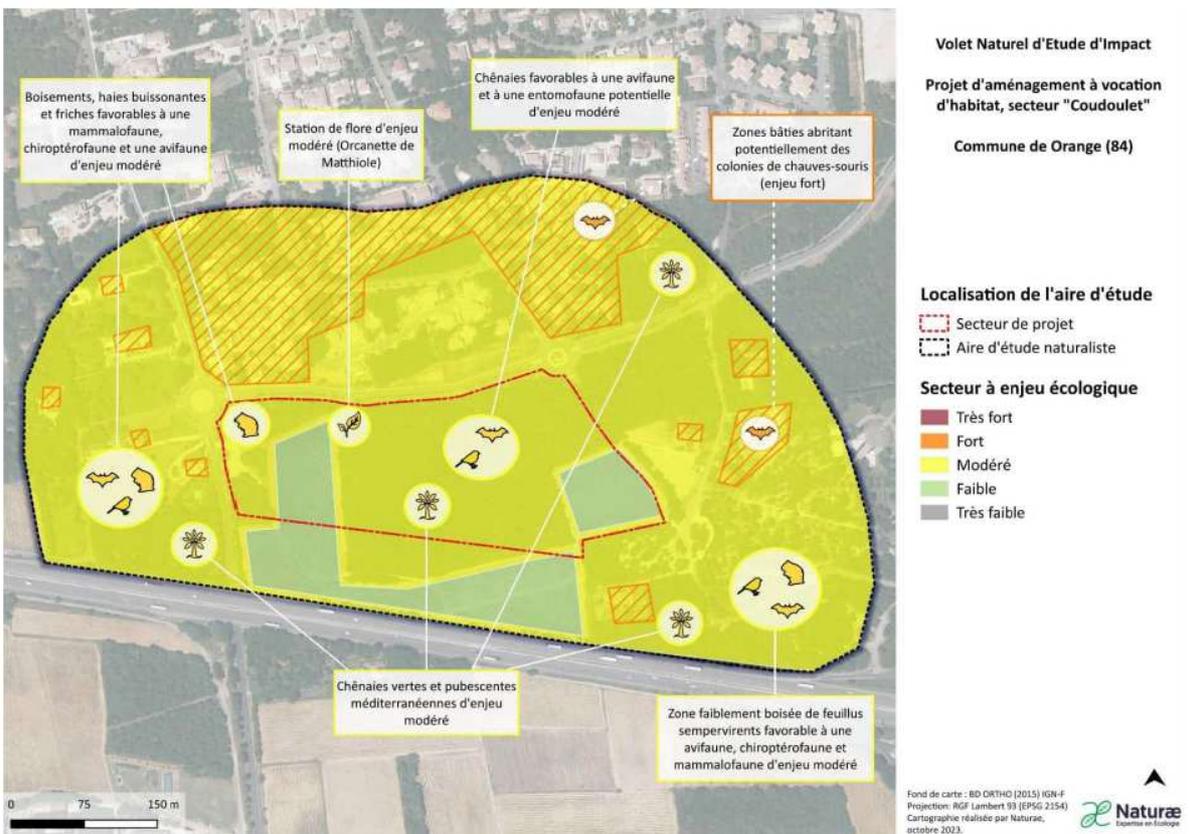


Figure 19 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude

La destruction de ces habitats pour réaliser le projet engendrerait un impact fort à modéré sur les espèces énoncées.

Aussi, le porteur de projet a fait des propositions d'évitement et réduction des effets en aménageant son projet de manière à conserver des surfaces de boisement :

- Evitement d'une surface de 1,94 ha de boisements et de taillis dont la station d'orcanette de Matthiole ;
- Réduction des effets en s'engageant à réaliser les travaux de défrichement, et de terrassement du 1/09 au 31/10.

Le porteur de projet complétera ses actions par :

- La plantation d'espèces locales dans les espaces verts communs ;
- L'édification de clôtures qui ne fassent pas obstacle aux passages de la faune (favoriser les haies végétales) ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- La mise en place d'éclairages extérieurs adaptés à la vie nocturne.

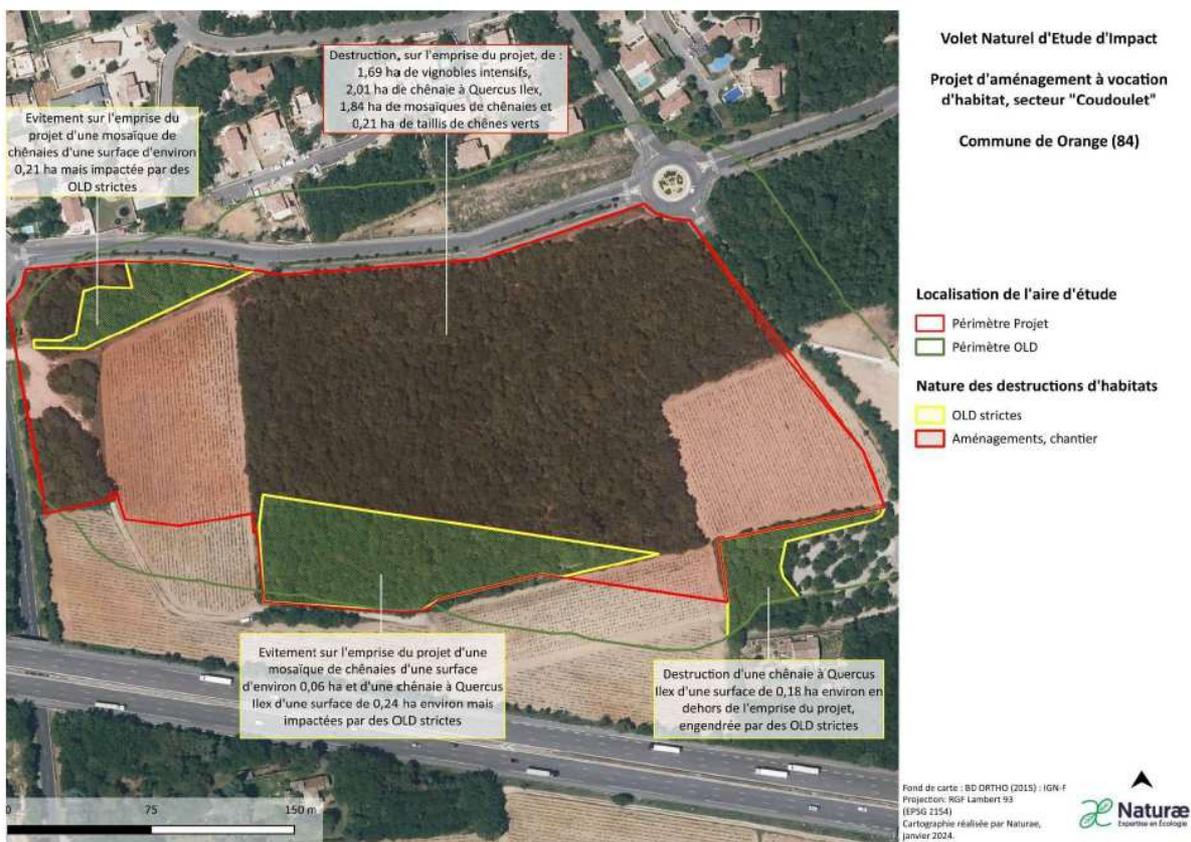


Figure 20. Impacts bruts sur les habitats naturels sur et en dehors de l'emprise du projet

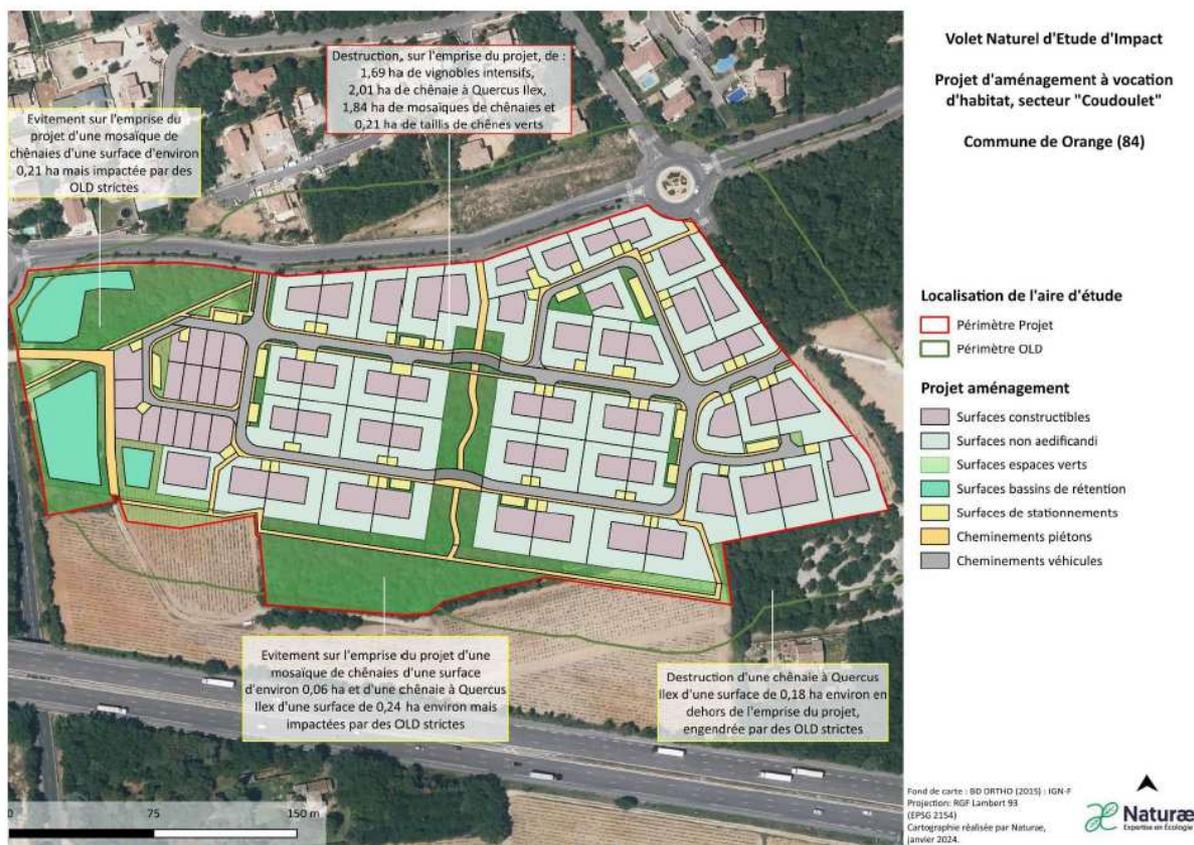


Figure 21. Plan de masse et impacts bruts sur les habitats naturels sur et en dehors de l'emprise du projet

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Le recensement complet des espèces est présenté dans l'étude d'impacts réalisée par Naturae, en annexe du dossier loi sur l'eau.

5. INCIDENCES DU PROJET

Le projet est situé dans la continuité du tissu urbain de la ville, dans une zone résidentielle à urbaniser prévue par le PLU de la ville d'Orange, hors site Natura 2000.

Le site Natura 2000 recensé le plus proche est l'Aigues à 4,6 km du projet qui ne fait pas partie de son bassin versant.

Le projet n'aura pas d'incidences notables sur les zones Natura 2000.

Néanmoins, le milieu naturel propre à la zone de projet va être perturbé par le changement d'usage du terrain (passage d'un milieu boisé à chênaie de chênes verts à une zone résidentielle) et les enjeux considérés sont notés de modéré à fort.

Le projet d'aménagement s'est adapté à ces enjeux en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction des effets sur la biodiversité.

Des mesures sont prévues sur les espaces collectifs pour limiter ces impacts sur la faune et la flore :

- Evitement d'une surface de 1,94 ha de boisements et de taillis dont la station d'orcanette de Matthiole ;
- Réduction des effets en s'engageant à réaliser les travaux de défrichement, et de terrassement du 1/09 au 31/10.

Ces mesures permettront de diminuer les impacts sur la biodiversité du projet et de limiter les incidences sur le milieu naturel.

6. CONCLUSION

Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000.

Le site est éloigné des zones Natura 2000 inventoriées.

L'usage résidentiel du site et les mesures de prévention mises en place limiteront les impacts sur les milieux naturels.

A	Signature :
En date du:	

Ce formulaire est joint à la déclaration « loi sur l'eau », et remis au service instructeur.